

AVIS PUBLIC

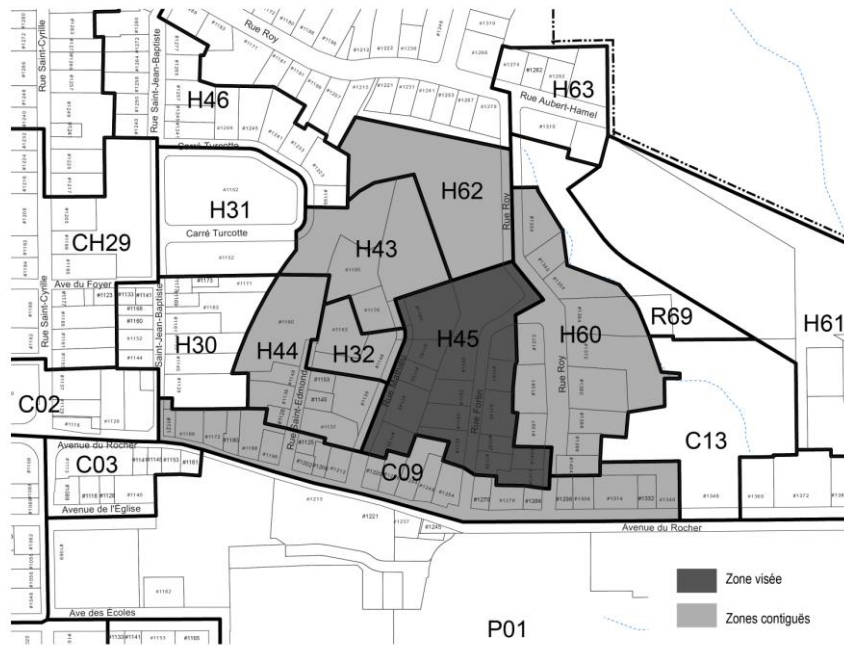
Aux personnes intéressées par les projets de règlement suivants :

- **Projet de règlement numéro 497-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011;**
- **Projet de règlement numéro 498-2016 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 427-2011;**
- **Projet de règlement numéro 499-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011.**

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 juin 2016, le conseil a adopté les projets de règlement d'amendement numéro 497-2016 et 499-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011, ainsi que le projet de règlement 498-2016 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 427-2011;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 juillet 2016 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 1048, rue Saint-Cyrille, Normandin. L'objet de l'assemblée est d'expliquer les modifications qui consistent :
 - a) à permettre l'ajout de l'usage HC - habitation de 3 à 6 logements dans la zone H45 (projet de règlement 497-2016);
 - b) à modifier le tableau concernant les tarifs pour les permis de construction (projet de règlement 498-2016);
 - c) à mettre à jour certaines dispositions réglementaires du règlement de zonage (projet de règlement 499-2016);
3. Au cours de cette assemblée publique, M. le maire Mario Fortin expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Les projets de règlement modifiant le règlement de zonage et le projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats peuvent être consultés aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville sis au 1048 rue Saint-Cyrille, Normandin, entre le 13 juin 2016 et le 4 juillet 2016 inclusivement, et ce, le lundi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du mardi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h.
5. Les projets de règlement modifiant le règlement de zonage contiennent des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

Pour le projet de règlement 497-2016, le territoire concerné comprend la zone visée H45 et les zones contiguës C09, H32, H43, H44, H60 et H62, tel qu'illustré ci-après.



Pour le projet de règlement 499-2016, l'ensemble du territoire de la Ville est concerné pour chacune des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Normandin ce 14 juin 2016.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière